



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2007/L.20/Add.1/Rev.1
11 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 7 de l'ordre du jour
Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts
intergouvernemental sur l'évolution du climat

**Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts
intergouvernemental sur l'évolution du climat**

Projet de conclusions proposé par le Président

Additif

**Recommandation de l'Organe subsidiaire
de conseil scientifique et technologique**

À sa vingt-septième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter à sa treizième session le projet de décision suivant:

Projet de décision -/CP.13

**Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts
intergouvernemental sur l'évolution du climat**

La Conférence des Parties,

Rappelant les paragraphes 3, 4 et 5 de la décision 25/CP.7,

Ayant examiné les recommandations formulées par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à sa vingt-septième session¹,

¹ Projet de conclusions devant être adopté au titre du point 5 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties.

1. *Accueille avec satisfaction* le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat;
2. *Exprime ses remerciements et sa gratitude* à tous ceux qui ont participé à l'établissement du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour l'excellent travail qu'ils ont accompli;
3. *Reconnaît* que le quatrième rapport d'évaluation constitue l'évaluation la plus complète et autorisée de l'évolution du climat réalisée à ce jour, offrant une perspective intégrée des aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des questions à prendre en considération;
4. *Exhorte* les Parties à la Convention et invite les Parties au Protocole de Kyoto à utiliser les informations contenues dans le quatrième rapport d'évaluation dans leurs délibérations sur tous les points pertinents de l'ordre du jour, notamment aux fins des négociations sur les mesures à prendre dans l'avenir pour faire face aux changements climatiques;
5. *Encourage en outre* les Parties à s'appuyer, selon que de besoin, sur les informations contenues dans le quatrième rapport d'évaluation pour élaborer leurs politiques nationales relatives aux changements climatiques;
6. *Invite* le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à continuer de fournir en temps opportun aux Parties des informations sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques les plus récents des changements climatiques, notamment sur l'atténuation et l'adaptation;
7. *Encourage* les Parties à continuer d'appuyer les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, notamment par des contributions, de la part des Parties visées à l'annexe I de la Convention et de celles qui sont en mesure de le faire, au Fonds d'affectation spéciale du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
